

Principal massif de l'Arc boisé avec ses 2056 hectares, la forêt domaniale de Notre-Dame offre un triple visage :

- attrait touristique,
- régulation écologique,
- production de bois.

Ces fonctions primordiales sont essentiellement au service de la population locale.

C'est ce qu'a pris en compte le document d'Aménagement forestier, guide officiel de la gestion forestière pour les quinze années de 2005 à 2019.

14 panneaux composent cette exposition itinérante dont l'objet est de présenter la gestion mise en œuvre par l'Office National des Forêts :

- 1 - Présentation.
- 2 et 3 - Les grands enjeux de la Charte (1 panneau gauche / 1 panneau droite).
- 4 - Les traces du passé.
- 5 - Classements des unités de gestion (cartographie de l'Aménagement).
- 6 - « Aménager » la forêt.
- 7 - État du milieu naturel.
- 8 - Améliorer les peuplements.
- 9 - Régénérer et reconstituer.
- 10 - Entretenir les landes.
- 11 - Un éco-matériau : le bois !
- 12 - Réguler la grande faune.
- 13 - Priorité à l'accueil.
- 14 - Citoyens en forêt.

La forêt NOTRE-DAME Horizon 2019

Les grands ENJEUX de la charte



Lisière agricole côté Noiseau

Préserver les prairies et les champs en lisière de forêt.



Partie sud-est de la parcelle 105

Maintenir ouvert les espaces de landes au cœur de la forêt.



Rainette arboricole

Gérer les écosystèmes forestiers, milieux humides et mares.



Château du Piple

Valoriser les paysages autour des monuments historiques.



Liaison inter-forêts

Retrouver les continuités écologiques entre les territoires.



Double ligne 225 kV

Améliorer la gestion des emprises des lignes électriques.



Photo aérienne de 2003 bdortho©IGN2005
échelle : 1/7500^{ème}

La forêt Notre-Dame fait partie d'un massif forestier plus vaste appelé l'Arc boisé.

De grandes réflexions ont été menées sur ce territoire avec l'ensemble des acteurs locaux et ont abouti à la signature d'une charte forestière de territoire en juin 2004.

Ce document définit les grands enjeux de l'Arc boisé en matière de protection de l'intégrité du territoire et aussi en matière d'accueil du public.

Associé à d'autres documents comme le schéma directeur de la région Île-de-France, les orientations régionales forestières, les plans locaux d'urbanisme, il a posé les bases de l'aménagement forestier.

Cet aménagement de la forêt domaniale de Notre-Dame pour les quinze années de 2005 à 2019 inscrit ainsi dans la durée les actions sylvicoles qui doivent permettre à la forêt de remplir ses différentes fonctions.

La Charte forestière de territoire est, parmi les documents de référence, celui qui oriente le plus fortement les décisions prises dans le cadre de l'Aménagement forestier.



Parking des Bagaudes côté ouest

Conforter les pôles d'accès automobile actuels.



Piste cyclable du Chemin de la Porte

Faciliter les liaisons douces à partir des villes riveraines.



Le Pavillon des Friches

Améliorer l'accueil du public et mettre en valeur le patrimoine.



Triptyque d'une entrée de forêt

Renforcer les points d'information et d'éducation à l'environnement.



Passerelle des Friches

Faciliter le franchissement d'axes routiers pour promenades et randos.

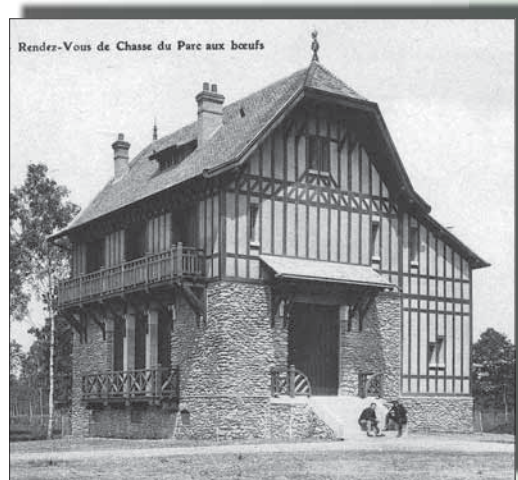


À chaque époque, les diverses activités de l'homme ont marqué la forêt de leur empreinte..



Les établissements religieux, pendant la période médiévale, sont les premiers à exploiter le Bois Notre-Dame : abbaye de Saint-Maur-des-Fossés (VIIème siècle), Chapitre de la Cathédrale Notre-Dame de Paris (IXème siècle), prieuré de Marolles (XIIème siècle), monastère de Monthéty rattaché à l'abbaye des Yverneaux et templiers de Santeny (XIIIème siècle)...

Enluminure du manuscrit *Moralia in Job*, XIIème siècle : caricaturés comme des défricheurs acharnés, les moines étaient en fait les précurseurs d'une gestion durable du patrimoine forestier...

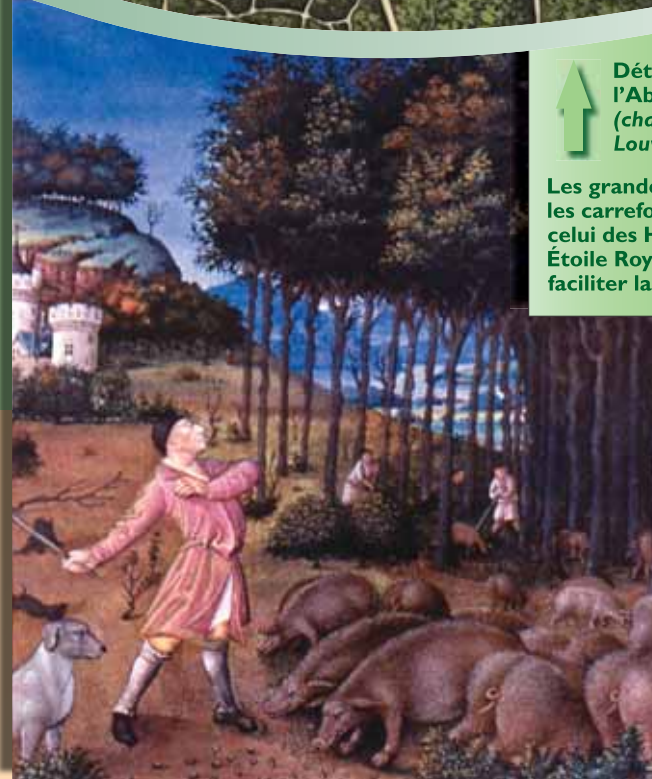


Le pavillon de la société Rodier (début du XX^e) et ses dépendances sont restés en forêt jusqu'en 1980.

Sous l'Ancien Régime et après la Révolution, ce sont les Princes, les grands soldats ou les commerçants qui y trouvent surtout des territoires où pratiquer la chasse.



« Boissy-St-Léger - Bois Notre-Dame (Cabane de bûcherons) ». Carte postale des années 1920.



Détail de la carte de l'Abbé de la grive, 1740 (chalcographie du Musée du Louvre).
Les grandes allées rectilignes et les carrefours en étoile (comme celui des Huit Routes appelé alors Étoile Royale) ont été créés pour faciliter la chasse à courre.

La glandée, mois de novembre. Illustration de Jean Colombe dans *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, XV^e s.

Nourrir les populations

La forêt féodale offre aussi des droits d'usages pour les habitants des paroisses riveraines. Ovins, bovins sont menés au pâturage ou au pacage, tandis que les porcs friands de glands vont au panage. Et l'essartage permet de couper le taillis, de brûler les rémanents et de semer seigle ou blé noir pour 2 ou 3 récoltes...

Cette pratique se perpétue parfois jusqu'au XVIII^e : un document atteste ainsi qu'à Santeny, en 1784, 300 ovins sont autorisés à paître dans le bois Notre-Dame.

Les zones les plus fragiles de la forêt se sont ainsi trouvées ruinées et, les incendies aidant, ont été transformées en landes...

Produire du bois et des matériaux

La proximité de Paris et la facilité de transport sur la Marne ou la Seine ont soutenu la demande de bois :

- bois d'œuvre pour la construction,
- bois de cuisson et bois de chauffage à usages domestiques,
- bois de feu ou encore charbon de bois fabriqué sur place et indispensables aux forges, tuileries, briqueteries, verreries, fours, ...

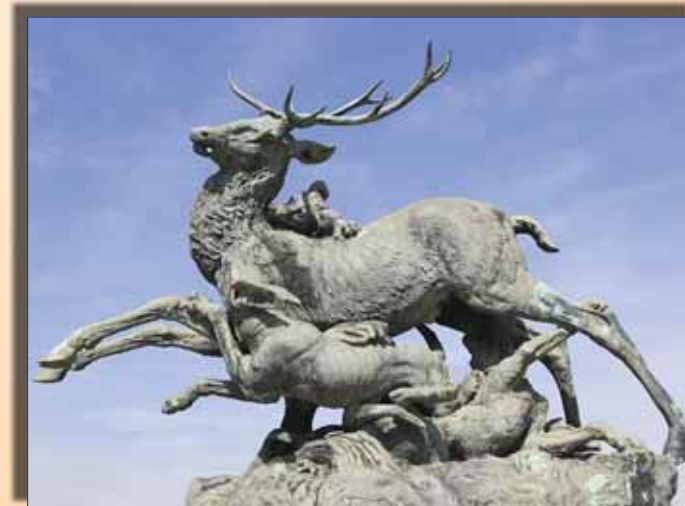
La mise en œuvre d'un réseau de drainage des sols et, dès le XIV^e siècle, d'un traitement en taillis-sous-futaie permettent de répondre à la demande... jusqu'à ce que, mais seulement vers 1860, la consommation de charbon de terre ne dépasse celle du charbon de bois !

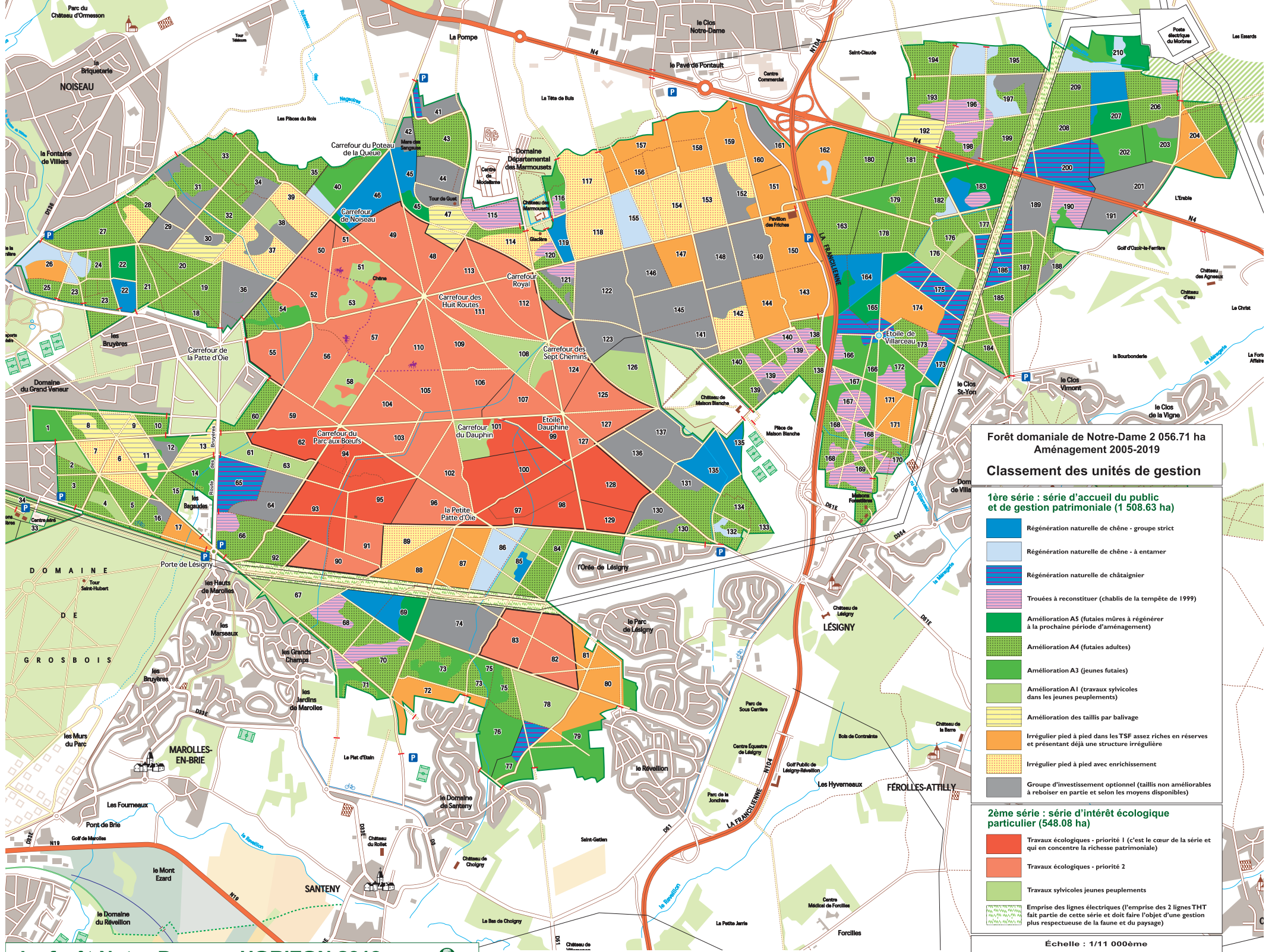
Offrir le plaisir de chasser

Au Moyen-Âge, la chasse (à l'arc ou à courre) est pratiquée par les nobles en forêt Notre-Dame.

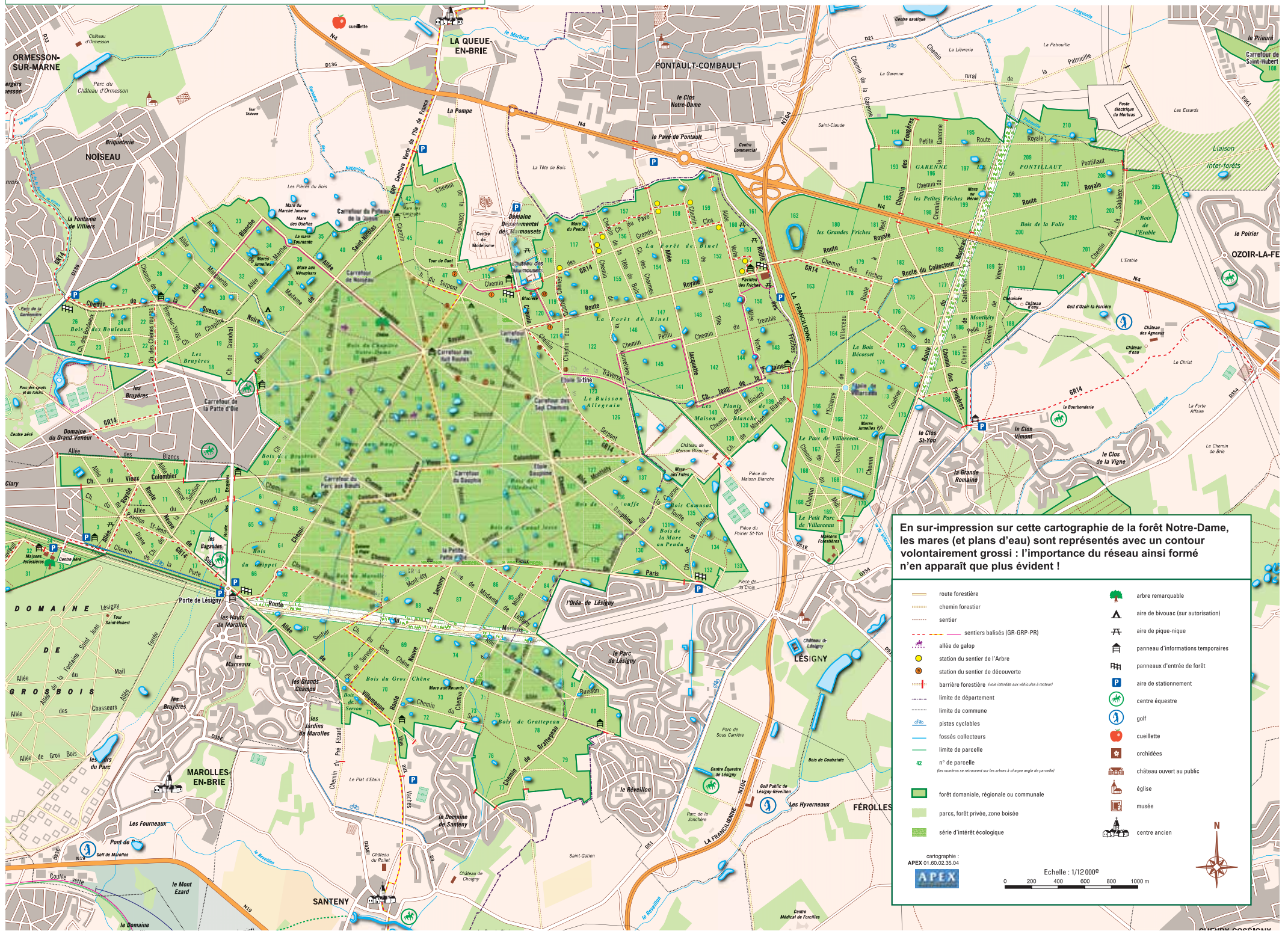
Aux XVIII^e et XIX^e siècles, avec le Duc de Penthièvre et le Prince de Wagram, la vénerie se développe et toute la haute société y participe.

Cerf attaqué par des chiens de chasse, sculpture du Domaine de Grosbois.





La forêt Notre-Dame HORIZON 2019



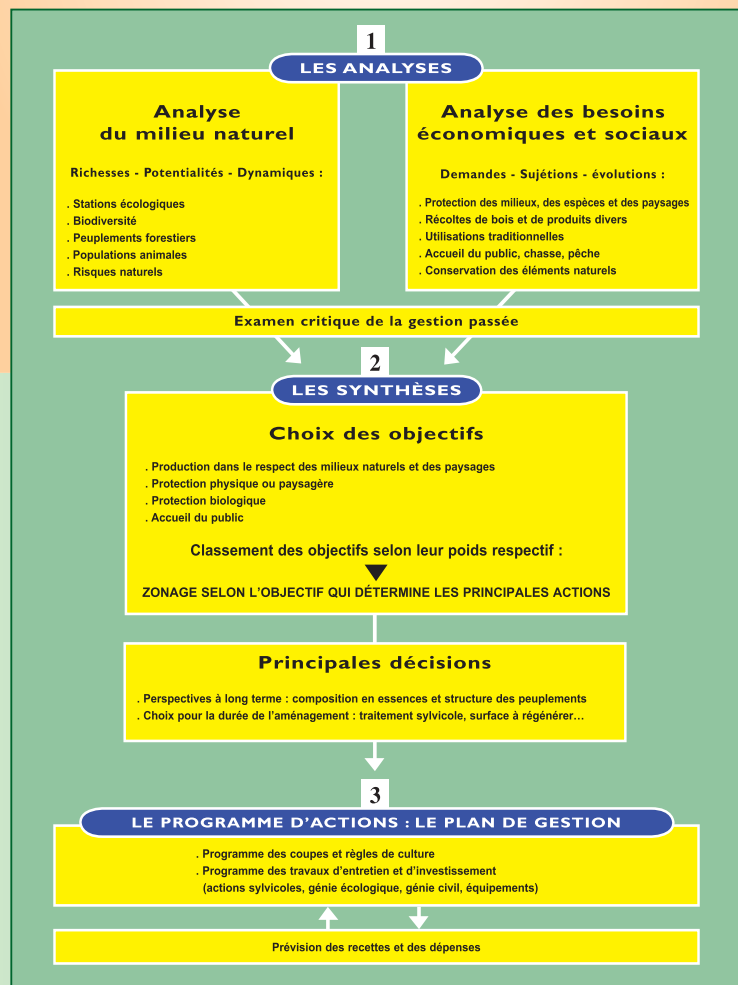
« AMÉNAGER » la forêt

Un instrument pour la gestion durable des écosystèmes forestiers

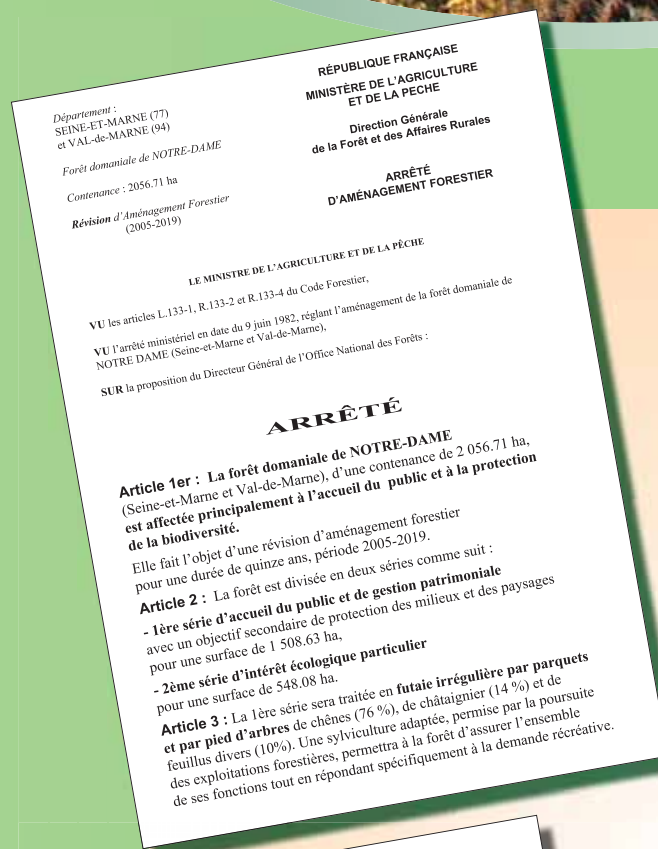
Document établi pour une durée de 10 à 20 ans, l'aménagement doit répondre au triple objectif assigné à la forêt : protéger, accueillir et produire.

Pour la forêt Notre-Dame, cette œuvre collective est le fruit de deux années de travail des forestiers : inventaire détaillé des peuplements, puis propositions techniques pour leur évolution, définition enfin des programmes d'action (coupes, travaux, dispositions en faveur du paysage et de l'accueil du public, opérations en faveur du maintien de la biodiversité).

Parallèlement et dans le cadre de la Charte forestière de territoire, une concertation s'est engagée : il s'agissait essentiellement d'assurer la cohérence de la gestion sylvicole avec la vocation d'accueil du public, ainsi qu'avec la valorisation des atouts paysagers et écologiques de la forêt.



Page 10 du Manuel d'aménagement forestier, de Jean Dubourdiou.



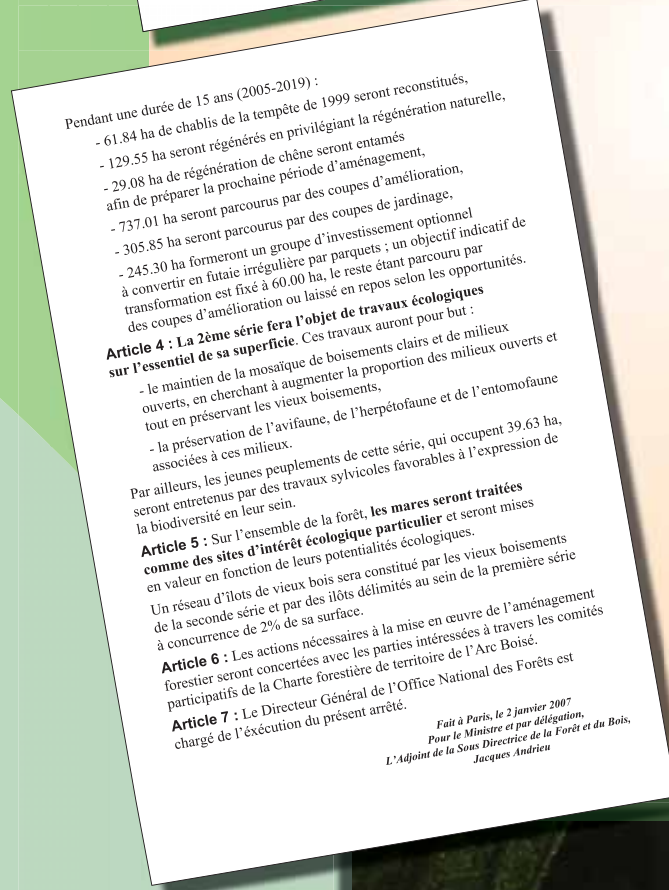
Placard sur un chêne indiquant le numéro de la parcelle 94.
La forêt Notre-Dame est divisée en 210 parcelles : définies lors de l'aménagement précédent, ces unités de gestion ont une surface moyenne de 9,50 ha.

L'arrêté d'aménagement a été signé en janvier 2007 : cet acte essentiel de 2 pages valide un plan de gestion qui fait plus de 120 pages et qui programme les actions en forêt Notre-Dame pour quinze ans, de 2005 à 2019.

Le premier aménagement de la forêt, élaboré peu après son acquisition par l'Etat en 1975, couvrait une période de 20 ans (1982-2001).

L'aménagiste de l'époque, jugeant la forêt en partie ruinée, avait fixé la reconstitution comme objectif principal (la vocation prioritaire étant déjà l'accueil du public) : il était ainsi prévu de reboiser 445 hectares de landes, vides et mauvais taillis par des plantations de chêne, de chêne rouge ou de pin laricio...

Le reboisement systématique des landes n'a pas été mené à son terme, loin s'en faut... Et la création d'une série d'intérêt écologique vient au contraire marquer la prise en compte de la richesse que peut apporter, en termes de paysage et de biodiversité, ce type de milieu ouvert.



L'aménagiste, Christophe Rousson, en juillet 2005 : une tournée en forêt avait permis de présenter le travail en cours aux partenaires de la Charte forestière de l'Arc boisé.



État du milieu NATUREL

Un paysage en mouvement

Loin d'être uniforme, la forêt Notre-Dame nous offre des paysages variés : ils correspondent à quatre types de peuplements ayant leur dynamique propre et, aussi, à des secteurs vides d'arbres.

Leur répartition - en pourcentage de la surface totale de la forêt - est donnée en légende des photos représentatives de chacun des 5 types.



La futaie, avec son ambiance de troncs verticaux : 40%.

Futaie de chêne et d'essences diverses, jeunes peuplements de feuillus divers ou de résineux, futaie sur souches de châtaignier.



Le taillis, aux tiges denses qui rejettent de souche : 5%.

Taillis de chêne, de châtaignier et de tilleul, mais aussi taillis de bouleaux et de tremble.



La lande boisée : 26%.

Fougère et bouleaux, molinie et tremble, mais aussi chênes pommiers au port si caractéristique...



Le taillis-sous-futaie, d'où de grands arbres émergent ici et là : 13%.

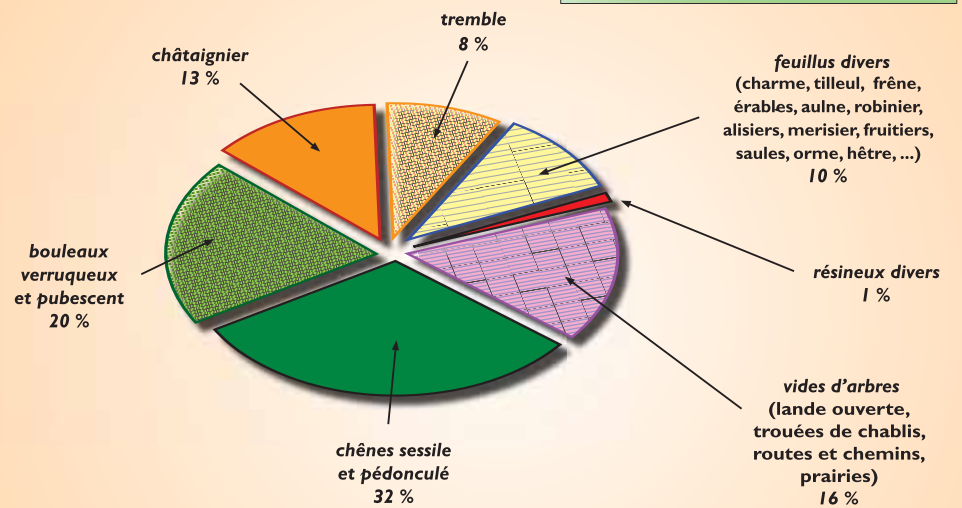
Taillis-sous-futaie de chêne, où le taillis est formé de châtaignier, de tilleul et de charme.



Les vides d'arbres : 16%.

Lande ouverte, trouées de chablis, prairies, routes et chemins, aires d'accueil, parkings, ...

Des essences bien adaptées à leur station



Les deux essences principales de la forêt Notre-Dame sont le chêne sessile et le châtaignier. Le premier se rencontre plutôt sur la partie ouest du massif tandis que le second prédomine sur la partie est.

Dans la zone centrale, la forte représentation des essences pionnières (chêne pédonculé, bouleaux verruqueux et pubescent, tremble) est le reflet de l'importance des faciès de landes, mais aussi des stades de recolonisation d'anciennes trouées.



Branche de chêne en surplomb d'une des Mares Jumelles de la parcelle 34.

La forêt Notre-Dame est ponctuée de nombreuses mares (près de 400), témoins pour la plupart d'anciennes extractions de meulière et autres matériaux (sable, argile).



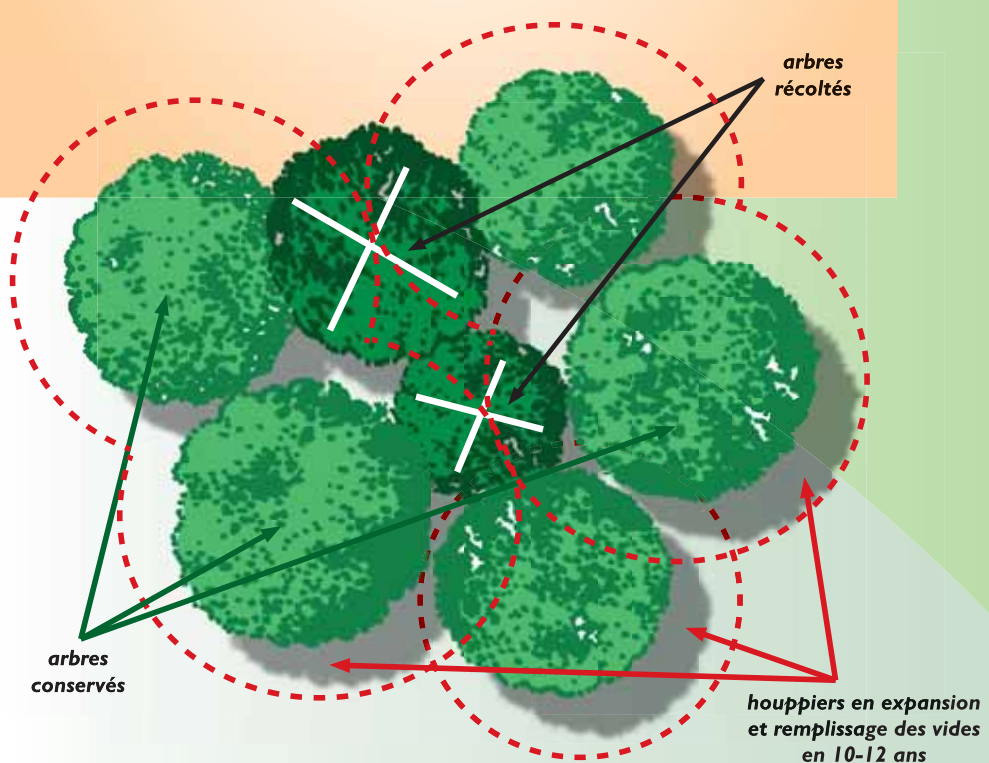
Accompagner les dynamiques naturelles

Pour le forestier, *améliorer* une parcelle boisée, c'est y réaliser des coupes d'éclaircie pour favoriser les arbres d'avenir.

Ainsi, tous les ans, en parcourant de 10 à 15 parcelles, il desserre les arbres qui se concurrencent et en désigne la partie qui sera exploitée.

Le but est d'améliorer la qualité du bois qui sera produit, mais aussi de favoriser la diversité des essences et la santé de la futaie.

Après la coupe d'amélioration, les frondaisons peuvent à nouveau s'étendre, remplissant progressivement le vide laissé par les tiges récoltées. La lumière, l'eau, l'air, le sol, tous ces moteurs de croissance qui leur sont indispensables, sont alors utilisés à plein par les arbres.



Vue du ciel, l'évolution d'un bouquet d'arbres entre 2 passages en coupe

Les arbres récoltés laissent de l'espace aux arbres d'avenir : ceux-ci vont pouvoir grossir en développant leur houppier... et le couvert se retrouvera fermé.

(Les tirets circulaires rouges représentent la taille des houppiers quelques années après la coupe).

Les racines également ont un rôle essentiel dans la croissance des arbres... et il est connu maintenant que la concurrence racinaire débute bien avant que les houppiers n'entrent en contact !

Ce combat entre voisins conduit les arbres à s'ordonner spontanément selon une hiérarchie sociale très stricte : ces positions ont été codifiées par les forestiers sous les termes de « dominant », « co-dominant », « dominé », « surcimé »...

↑ Ouverture des cloisonnements d'exploitation, préalable à la coupe d'éclaircie en parcelle 164.

Les cloisonnements, itinéraires imposés pour la circulation des engins, permettent d'éviter tout débardage anarchique préjudiciable tant aux sols qu'aux peuplements.



Le martelage

Les forestiers choisissent les arbres à couper et les désignent d'un trait de peinture oblique à hauteur d'homme. Pour les arbres de valeur, c'est le *marteau forestier* qui est utilisé : le côté hache permet d'enlever l'écorce (le *flachis*) et l'empreinte AF peut être gravée dans le bois par le côté marteau.

À partir de 30 cm de diamètre, les tiges à exploiter sont également marquées au pied : le marteau laisse sur la souche une empreinte qui permettra de vérifier que l'arbre enlevé avait bien été désigné.

Dans le document « aménagement forestier », c'est l'état d'assiette des coupes qui établit, pour chaque année, la liste des parcelles à marteler pour y désigner les bois à exploiter. Les intervalles entre 2 passages en coupe y sont fixés à :

- 10 ans pour les coupes d'amélioration
- 8 ans pour les coupes de jardinage.

L'aménagement précise le type de la coupe d'amélioration : « éclaircie par le haut au profit des sujets les mieux développés, vigoureux et en bon état sanitaire ».

La *coupe de jardinage* s'applique à la gestion en futaie irrégulière pied à pied : elle doit assurer une régénération permanente de la parcelle de manière à ce que des semis, des petits et moyens bois remplacent les sujets mûrs lorsque ces derniers sont exploités.



Dépressage dans un gaulis de chêne : dans les jeunes peuplements, l'entretien prend la forme de travaux sylvicoles appropriés.

RÉGÉNÉRER et reconstituer

Une forêt à renouveler

Lorsqu'une parcelle forestière arrive à maturité, il faut récolter les derniers arbres en place et surtout installer les jeunes sujets qui vont former le nouveau peuplement.

Ce rajeunissement va se faire de préférence en utilisant la capacité d'ensemencement de ces derniers arbres : c'est la *régénération naturelle*. Il doit aussi se faire petit à petit, par la méthode des *coupes progressives* :

- un an après le relevé de couvert, qui supprime tout ou partie du sous-étage et du taillis, la *coupe d'ensemencement* va enlever une bonne partie des arbres de la futaie de façon à dégager le houppier des arbres restants (*semenciers*) et à favoriser la fructification en laissant la lumière pénétrer largement dans les cimes.

- les *coupes secondaires* vont se succéder régulièrement tous les 2 ou 3 ans : elles enlèvent les semenciers à mesure que les jeunes semis s'installent, de façon à ne leur faire de concurrence ni dans l'air (lumière), ni dans le sol (eau et nutriments).


- au bout de dix ans, la *coupe définitive* peut intervenir, qui enlève les derniers arbres de la parcelle... Mais celle-ci est maintenant entièrement garnie de jeunes semis de chêne !



Pose de protections individuelles sur les plantations de la liaison inter-forêts.

Si les semenciers sont inexistantes ou si les glandées sont trop faibles ou trop espacées, le forestier devra entreprendre une *régénération artificielle* : il s'agit alors de replantation de sujets issus de pépinière...

Selon les essences utilisées pour ce reboisement, l'installation de clôtures ou de protections individuelles pour chaque plant peut s'avérer nécessaire afin de les préserver de la dent du chevreuil...

 Semenciers de chêne en parcelle 46.

Dans cette parcelle classée en régénération naturelle, la coupe d'ensemencement a eu lieu durant le premier aménagement.

Suite à la glandée exceptionnelle de 2007, la coupe définitive devrait intervenir avant 2011...



Plus connu pour son fruit, le châtaignier peut produire du bois de qualité rapidement (entre 40 et 45 ans sur les meilleures stations).

Le châtaignier aussi...

160 hectares doivent être régénérés en forêt Notre-Dame d'ici 2019 et près de 65 vont l'être avec le châtaignier comme essence objectif...

À l'est de la Francilienne, le châtaignier forme en effet des peuplements bien constitués : il y a été conduit en taillis, dont une grande partie a été l'objet d'un balivage. Et il atteint les dimensions qui permettent d'envisager le renouvellement dès cette période d'aménagement.

Contrairement au chêne, la croissance rapide du châtaignier permet une régénération naturelle par *coupe unique* : la coupe rase du taillis a lieu après la chute des châtaignes... mais il faudra ensuite combattre les rejets pour favoriser les semis.

Essence objectif	Optimum d'exploitabilité	
	âge	diamètre
<i>Chêne sessile</i>	180 ans	70 cm
<i>Châtaignier</i>	70 ans	50 cm

L'âge des peuplements n'est pas forcément connu : c'est alors le diamètre d'exploitabilité qui permettra d'apprécier la maturité de l'unité de gestion et de décider sa mise en régénération.



Des dégâts à réparer

Après la tempête de 1999, 135 hectares de trouées de chablis ont été inventoriées en forêt Notre-Dame.

62 hectares devront faire l'objet de travaux de reconstitution, le reste des trouées étant géré comme le reste du peuplement. Cette reconstitution se fera par régénération naturelle pour l'essentiel, et parfois par replantation (comme pour la parcelle 115).

Lorsque la végétation concurrente a tout envahi, le forestier pratique l'ouverture de cloisonnements sylvicoles par broyeur lourd, puis à la débroussailluse. Cela produit un éclaircissement favorable à la croissance des semis et permet aux ouvriers forestiers d'intervenir plus facilement dans la parcelle.

Martelage de chablis provoqués par l'ouragan Lothar le 26 décembre 1999. A Orly, le vent avait soufflé à 172 km/h !



Entretien des LANDES

Une « série d'intérêt écologique particulier » de 548 hectares !

La forêt Notre-Dame présente une diversité écologique importante, grâce notamment à la présence d'habitats ouverts comme les landes humides atlantiques.

Ces milieux abritent des espèces végétales et animales d'une grande valeur patrimoniale, dont de nombreuses sont protégées ou remarquables.

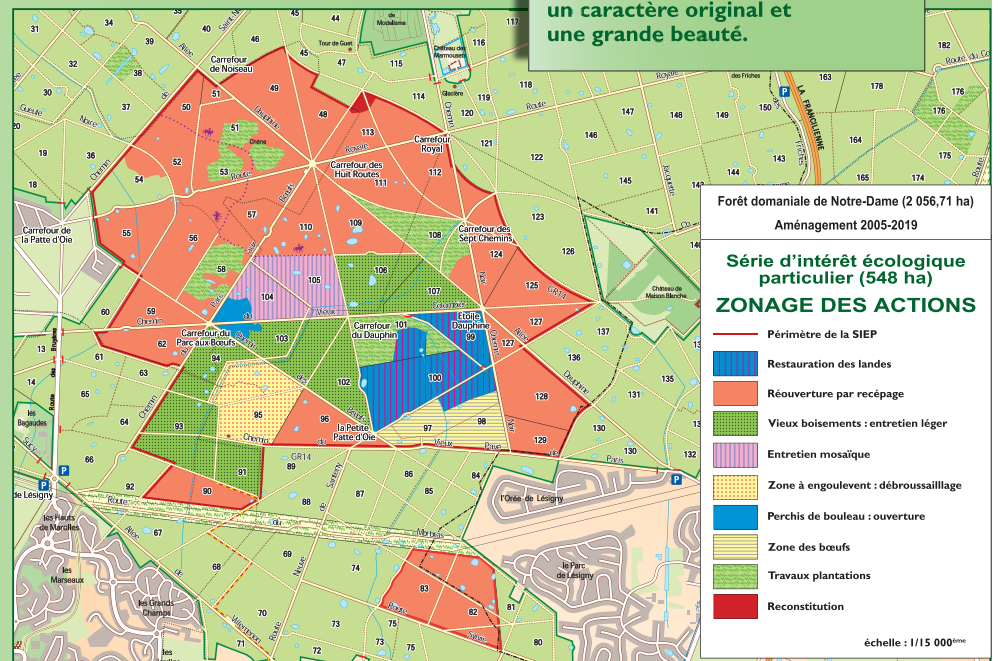
Ces formes dégradées des formations forestières, désignées sous le nom de « landes » et dont l'origine est vraisemblablement anthropique (incendies, pâturage, surexploitation, ...), peuvent être séparées d'après leurs caractéristiques en 3 types principaux :

- lande à callune et bruyère à quatre angles ;
- lande à fougère aigle et bouleaux ;
- lande à molinie et tremble.

L'évolution de ces habitats est constante, liée essentiellement aux perturbations du sol, à la modification de l'alimentation en eau, ou encore à l'éclaircissement par les coupes de bois...

↑ Callune (*Calluna vulgaris* ou encore Bruyère commune) en fleurs en parcelle 99.

Avec la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), elle forme ces landes à Ericacées qui donnent aux paysages un caractère original et une grande beauté.



La cartographie du zonage des actions révèle la volonté d'une gestion différenciée et adaptée aux milieux. Mais, sur près de 250 ha, il s'agit principalement de lutter contre la dynamique naturelle de fermeture par la recolonisation ligneuse !

Plus que l'intérêt floristique, c'est l'intérêt ornithologique (oiseaux), herpétologique (reptiles et amphibiens) et entomologique (insectes) qui justifie cette gestion en faveur de la biodiversité remarquable :

- les espaces ouverts sont favorables à de nombreuses espèces dont des espèces phares comme l'Engoulement d'Europe ou la Locustelle tâchetée ;
- les vieux boisements clairs abritent les espèces cavernicoles et présentent un fort intérêt pour les insectes qui sont liés à la présence de bois mort ;
- la mosaïque de milieux ouverts et fermés favorise certaines espèces parmi les reptiles ou même les fourmis...



Engoulement d'Europe avec sa tenue de camouflage qui le rend presque invisible à terre.

Fleurs de Bruyère à quatre angles : cette éricacée *hygrophile* a besoin de fortes quantités d'eau pour se développer... Elle est caractéristique d'un des habitats de la Directive européenne Natura 2000 : les « landes humides atlantiques septentrionales ». La forêt Notre-Dame représente un maillon important pour cet habitat dans la mesure où il s'y trouve en limite de son aire.

Les nombreuses mares de la forêt constituent le second élément fondamental de la biodiversité du massif de Notre-Dame : l'aménagement précise que leur gestion nécessite des inventaires plus précis... puis la réalisation de travaux adaptés, pour chacune d'elle, à son état, son importance et ses potentialités.

Le Comité de Suivi Écologique (COSECO) - ci-dessous (photo) en diagnostic sur une mare de la parcelle 57 - est composé de naturalistes, scientifiques (Museum), partenaires associatifs et représentants du Cg 94 et de l'ONF : il joue depuis 1992 un rôle essentiel dans la gestion écologique de la forêt.

Le chêne Notre-Dame, ici sous la neige en mars 2005, est un bel exemple de ces chênes « pommiers » épars dans les landes : un énorme houppier posé sur un fût qui, du coup, paraît minuscule !



Un éco-matériau : le BOIS !

La forêt Notre-Dame contribue, à son niveau, à l'effort national de production énergétique et d'un matériau renouvelable et de qualité

Bois d'œuvre et bois de feu

Le bois que produit la forêt Notre-Dame est essentiellement :

- du bois d'œuvre, à partir des plus belles grumes (chêne de qualités merrain et charpente, châtaignier de qualité parquet),
- du bois-énergie - ou bois de feu - avec les petits bois (tiges de petit diamètre, houppiers de chêne et de châtaignier),
- du bois de trituration - pour la pâte à papier et les panneaux de particules - avec les bois tendres (bouleau, tremble).

Un lien entre les habitants et la forêt

La plupart des coupes sont réalisées par des entrepreneurs qui respectent un cahier des charges établi par l'ONF.

Ces bois alimentent les scieries et les usines tout en répondant à la demande locale en bois de chauffage.

A côté d'eux, la tradition des « cessionnaires » perdure : ce sont des particuliers qui coupent eux-mêmes leur bois sous le contrôle des forestiers et pour leurs besoins domestiques.



Une récolte raisonnée

Aménagement en main, les forestiers établissent chaque année la liste des parcelles à exploiter et l'importance du prélèvement d'arbres à y effectuer.

La récolte de bois peut atteindre 5 à 6 000 m³ pour une année, mais elle reste inférieure à l'accroissement naturel des arbres de la forêt. Ainsi, une marge de manœuvre est gardée en prévision d'aléas climatiques, de maladies et pour ménager des zones (« îlots de vieillissement ») où le cycle sylvicole est prolongé jusqu'à deux fois l'âge d'exploitabilité.

Le bois de la forêt Notre-Dame est un matériau renouvelable produit en fonction des enjeux écologiques et d'accueil du public auxquels doit répondre l'Aménagement forestier.

La certification PEFC obtenue par l'ONF présente une garantie internationale que nos forêts sont gérées de façon durable.



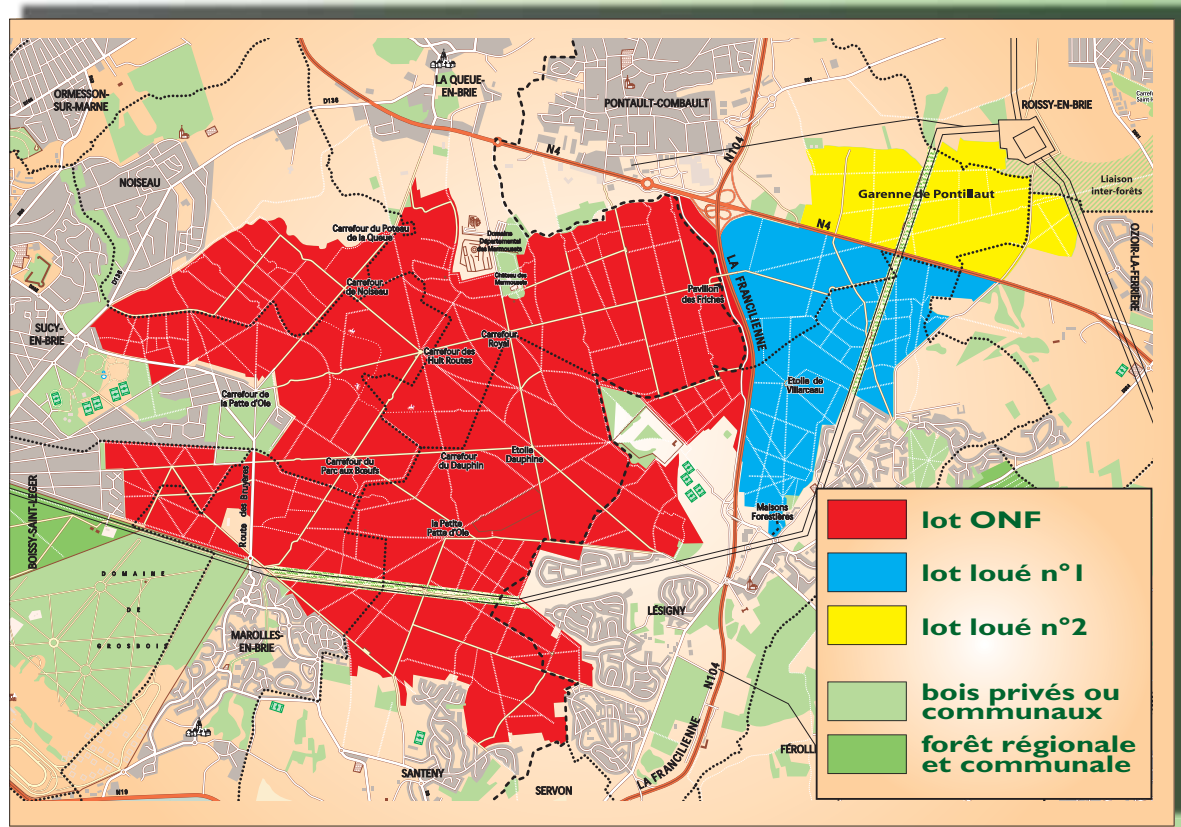


Réguler la grande FAUNE

Contenir le développement des populations de chevreuils et de sangliers est une nécessité. Particulièrement dans une forêt comme Notre-Dame, située aux portes de la ville...

↑ Une compagnie de sangliers comme on peut en surprendre en forêt, au petit jour... (Photo D. et S. Simon)

↓ ... à moins que ce ne soit un chevreuil, comme cette femelle prise en photo (B. Requentel) derrière les Bagaudes.



Une forêt vivante... mais sans excès !

- * Collisions sur les routes,
- * Dégâts occasionnés aux cultures ou aux propriétés en lisière de la forêt,
- * Abroustissement des régénérations et des jeunes peuplements forestiers.

Ce sont 3 types de dommages que peuvent provoquer sangliers et chevreuils lorsqu'ils sont en surdensité. La chasse, en se substituant aux prédateurs naturels maintenant disparus, doit permettre de réduire les populations et les dégâts induits...

Des objectifs de densité (nombre d'animaux aux 100 hectares) sont régulièrement fixés... et peu souvent atteints ! L'évolution des tableaux de chasse depuis 1988 sur la partie occidentale de la forêt illustre cette difficile recherche d'un équilibre faune-flore !

Une chasse organisée et contrôlée

Les coupures créées par les infrastructures routières amènent à distinguer trois sous-populations, aussi bien pour le chevreuil que pour le sanglier. Ces 3 zones se différencient également par une fréquentation des promeneurs plus ou moins importante : la chasse s'y déroule donc de manière différente.

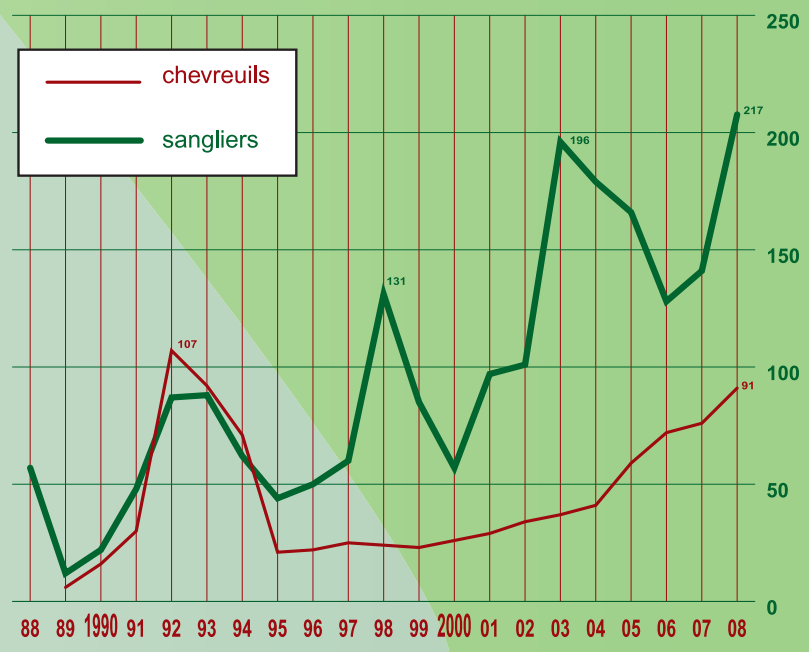
À l'ouest de la Francilienne, le plus gros territoire (1540 hectares) constitue le lot ONF. C'est la chasse en licences dirigée qui s'y pratique depuis plus de vingt ans : tous les mardis, les forestiers accueillent une trentaine de chasseurs au Pavillon des Fiches. Ils sont ensuite placés sur des lignes de tir qui encadrent la partie de forêt où a lieu la battue. Le contrôle par l'Office national des forêts est total, qui fournit les chefs de ligne et le chef de traque. Des consignes draconiennes et un règlement completent le dispositif...

À l'est de la Francilienne, deux territoires ont été loués par adjudication pour un bail de six ans, avec un cahier des charges précis pour chaque lot :

- au nord de la nationale 4, le lot 2 couvre 180 hectares. La chasse y est pratiquée le mardi et le vendredi. Le nombre de chasseurs est limité à 10.
- au sud de la nationale 4, le lot 1 (280 hectares) n'est chassé que le lundi, pour 20 chasseurs maximum.

Un point commun pour ces trois territoires : la chasse n'a lieu qu'en période d'ouverture, soit d'octobre à février... et les jours fériés comme les périodes de vacances scolaires sont exclus des calendriers de chasse !

Saison 2007/2008 : 91 chevreuils tués sur les 1540 hectares de la partie occidentale de la forêt domaniale, 217 sangliers sur la même surface augmentée de la forêt régionale de Grosbois et des chasses privées sur les propriétés riveraines.





Accueillir plus d'un million de visiteurs par an, tout en conservant le caractère naturel du massif ? Un défi pour le forestier de l'an 2010 !

Depuis 1995, la Brigade équestre de l'ONF est à la disposition du public pour l'informer sur l'actualité de la forêt ou lui apporter assistance.



Sortie découverte animée par une association signataire de la Charte forestière

Tous les ans, un programme d'animations grand public est proposé sous le label « À la découverte des richesses de l'Arc boisé ».



Promenades à vélo et itinéraires de randonnée balisés (GR, GR de Pays et PR) s'offrent au citoyen en quête d'espaces naturels...



Une exigence de naturalité

La forêt Notre-Dame est le plus grand et l'un des seuls espaces naturels ouverts au public dans ce secteur de l'agglomération parisienne.

Elle constitue avec la forêt domaniale de la Grange et la forêt régionale de Grosbois l'essentiel de l'offre de récréation en milieu forestier dans le Val-de-Marne.

C'est pourquoi l'aménagement forestier 2005-2019 confirme la vocation principale de la forêt : l'accueil du public.

Le nouvel aménagement se fixe toutefois un objectif ambitieux : conserver le caractère forestier et naturel du massif qui fait son identité par rapport aux parcs.



La forêt Notre-Dame propose aux amoureux de la forêt un SENTIER DE DÉCOUVERTE et un SENTIER DE L'ARBRE (photos de gauche). Mais les plus appréciées sont les sorties et animations proposées sur le terrain par les associations, le Conseil général, l'Agence des Espaces Verts ou l'ONF...





Pour ne pas confondre espace de liberté et zone de non-droit



Cavalières de la Brigade équestre

Le rôle de la brigade est aussi de dissuader les délinquants et les plus irrespectueux de la nature. Elle permet au public de percevoir une autorité en forêt.



Un bien collectif à respecter

La forêt est un bien collectif que chacun utilise selon ses propres préoccupations. Celles-ci peuvent toutefois être contradictoires avec celles d'autres usagers et surtout avec la quiétude de la flore et de la faune qui font que ce milieu existe.

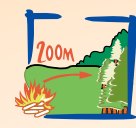
Les règles de base que sont la politesse et le respect de l'autre s'appliquent en forêt comme ailleurs...

Mais, pour cet espace spécifique, des règles simples sont à respecter :

- * les allées de la forêt sont ouvertes à tous, mais les piétons sont toujours prioritaires : les cycles et les chevaux doivent leur laisser le passage.
- * les circulations équestres et cyclables sont interdites dans les parcelles forestières : chevaux et vélos doivent rester sur les chemins, allées et sentiers.
- * les pistes cavalières en sablon, dangereuses pour les promeneurs, sont réservées aux chevaux.
- * les chiens doivent être tenus en laisse particulièrement au printemps, lors des naissances des animaux sauvages.

Charte du promeneur en forêt

Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses débris en forêt.

Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

Il fait attention à son chien : les animaux de la forêt sont chez eux.



Il s'interdit de pénétrer en forêt avec un véhicule motorisé (moto, quad, 4X4).

Il fait du VTT sur les routes et allées forestières sans pénétrer dans le sous-bois.



Il sait que les chantiers forestiers sont des zones dangereuses.

Il sait que les branches cassées peuvent tomber à tout moment.



Il sait que les tas de bois peuvent s'écrouler si on les escalade.

Un environnement à préserver des agressions

- La circulation motorisée de loisirs (quads, motos, mini-motos, ...)
 - La cueillette intensive et l'arrachage de plantes,
 - Le ramassage du bois mort,
 - Les feux de camp et les barbecues,
 - Les dépôts de déchets verts et de gravats, ...
- Tous ces abus sont passibles d'amendes très élevées (jusqu'à 1500 euros).

LOISIRS MOTORISÉS INTERDITS en FORÊT

Risques encourus par les utilisateurs de véhicules à moteur (moto, mini-moto, quad) :

Un espace à protéger... des nuisances à éviter

* sur routes et chemins forestiers interdits aux véhicules à moteur

* hors piste dans les parcelles forestières

amende de 135 € minimum pouvant aller jusqu'à 1500 €

amendes de 4^e et 5^e classes (articles R 331-3 et R 412-17 du Code Forestier)



Bruit !
Pollution !
Dégâts !

LA LONGUE VIE DES DÉCHETS

3 MOIS	5-6 MOIS	6 MOIS	1-2 ANS	5 ANS	10-100 ANS
100 ANS	100-1000 ANS	100-1000 ANS	1000 ANS	1000 ANS	4000 ANS

Pour une forêt propre
J'EMPORTE MES DÉCHETS

Office National des Forêts